

---

## AVIS DE LA CIRCULATION

**Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée –**  
**Leudelange, Rue Jean Fischbach**

---

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 21 novembre 2025 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

**Art. 1<sup>er</sup> :**

Du **11 décembre 2025 à 7h00 jusqu'au 12 décembre à 18h00**, dans la :

- Rue Jean Fischbach, sur tout le long du tronçon devant les immeubles no.19-23,

tout stationnement/parcage de véhicules est interdit, excepté les véhicules impliqués à la manutention.

Cette disposition est indiquée par le signal C, 18 .

**Art. 4 :**

Une signalisation adéquate sera mise en place.



Le Collège des bourgmestre et échevins,  
Lou LINSTER  
Vanessa BALDASSARRI  
Jean-Pierre ROEMEN